



DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 92/2024

Mis en ligne le 3 DEC. 2024

Session du 25 novembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE 25 NOVEMBRE
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la
présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 18 novembre 2024

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET-SANHADJI, LORIEDO, DUVAL,
RAOUX-JACQUEME, MANGANARO, BOISGARD-BOUCHER, BOY-COURROUX, DE
LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, BERGE, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, SEVE,
DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN, SLAVICEK, VEVE, MICHAUX, RIPERT

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents :

Absents excusés: M. SCHOFFIT, MME BASTIE, MME LAVOREL, MME. LEROY

Procurations :

M. SCHOFFIT	a donné procuration à	M. MANGANARO
MME. BASTIE	a donné procuration à	M. BRABANT
MME LAVOREL	a donné procuration à	MME. GAUDELET SANHADJI
MME. LEROY	a donné procuration à	MME. BOISGARD BOUCHER

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu l'article L2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs aux attributions du Conseil Municipal,

Vu Les articles L123-4 R123-25 du code de l'action sociale et des familles

Considérant la demande de subvention du Centre Communal d'Action Sociale,

Madame RAOUX-JACQUEME, adjointe aux l'Actions Sociales et à la Solidarité, informe le Conseil Municipal que pour l'exercice 2025, le CCAS a sollicité une subvention de 112 000 euros au titre de l'exercice de ces missions.

Madame RAOUX-JACQUEME rappelle que le CCAS a une existence légale obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants, les ressources premières de l'établissement étant constituées des subventions de fonctionnement versées par la Commune.

Il est proposé à l'assemblée de voter une subvention de fonctionnement de 30 000 € pouvant être réglée au CCAS au début de l'exercice 2025, dans l'attente du vote du budget primitif 2025 de la Commune.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de fonctionnement de 30 000 euros au CCAS de Cadenet au début de l'exercice 2025, antérieurement au vote du budget primitif.

Le Maire

Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance

Valérie GRANGE